

**La Dimanche**  
**Revue-Tournaing**  
 Hebdomadaire  
 - Illustré -  
 Dix pages d'actualité  
 de nos  
 - et deux feuilletons  
 intéressants -  
 20 cent. à tous nos lecteurs  
 et abonnés.

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**ABONNEMENTS**

Nord et Flandres	3 mois, 28.00	6 mois, 52.00	1 an, 98.00
Aux départements	3 mois, 30.00	6 mois, 55.00	1 an, 100.00
Belgique	3 mois, 32.00	6 mois, 58.00	1 an, 105.00
Union Postale, Tarif A	3 mois, 34.00	6 mois, 60.00	1 an, 110.00
Tarif B	3 mois, 36.00	6 mois, 62.00	1 an, 115.00

**REDACTION**  
**ANNONCES**

ROUBAIX	25 à 27, Grande-Rue, Tél. 287.22, 287.24, 287.26
TOURNAING	84, rue Carnot, Tél. 27
LILLE	1, rue Faidherbe, Tél. 289.51
PARIS	10, boulevard des Filles-du-Calu, Louvre 09.20
MOUScron	103, rue de la Station, Tél. 2.44

**CHOCQUES**  
**POSTALES**  
**ET LILLES**

**Colombes**  
 Rédaction  
 103, Grande-Rue, 103  
 - ROUBAIX -

## LE CONSEIL DES MINISTRES A DÉLIBÉRÉ HIER SUR UN PREMIER "TRAIN" D'ÉCONOMIES QUI SE CHIFFRERAIT A 2.585 MILLIONS

Les décrets-lois qui les fixeront ne seront signés qu'au début de la semaine prochaine

Paris, 29 mars. — Les ministres se sont réunis en Conseil, ce matin, à 9 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République.

### POUR RÉSOUDRE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

La veille, le Conseil de Cabinet avait, on le sait, entendu M. Germain-Martin, ministre des Finances, sur les mesures destinées à résoudre le déficit budgétaire et qui feront l'objet de la première partie des prochains décrets-lois. Un accord complet s'est affirmé sur les principes et modalités de ces mesures établies en fonction d'un programme de relèvement de l'économie nationale.

Après quelques objections techniques de M. Germain-Martin et de M. Flaudin, sur le plan de la mobilisation contre le chômage, de M. Marquet, MM. Doumergue et Sarrat soutinrent le point de vue du ministre du Travail. Le Conseil envisagea alors un vaste plan d'outillage national, auquel participeraient les disponibilités des annonces sociales.

La question des anciens combattants provoqua encore une vive discussion. M. Piétri proposa de régler immédiatement le problème, mais M. Doumergue, se retranchant derrière les promesses faites par lui à la députation de la Confédération nationale, fit renvoyer l'examen des mesures qui concernent les victimes de la guerre à un second "train" d'économies.

### COMMENT SERONT RÉALISÉES LES ÉCONOMIES

Finalement, le Conseil fut d'accord sur les principes suivants : 500 millions seront demandés aux traités de commerce et aux pensions d'ancienneté. On s'orienta à ce sujet vers un abaissement du maximum de ces pensions de 45.000 à 35.000 francs, 700 millions sur le montant d'une réduction de 10 % du nombre des fonctionnaires, réduction prévue sur l'ensemble et non par service, 620 millions économisés par un prélèvement sur les traitements de fonctionnaires, de 5 à 10 %, sans abattement, ni exécution à la base. Ce prélèvement se substituerait aux précédents.

300 millions d'économies seront également réalisés sur les dépenses des Ministères de la défense nationale : Guerre, Marine et Air.

Enfin, 565 millions de compression sont prévus sur différents chapitres : assistance, offices, cumulés, etc. C'est donc un total de 2.585 millions sur lequel le Conseil de Cabinet est d'accord et que comportera le premier "train".

Mais les décrets-lois ne seront pris qu'au retour de M. Gaston Doumergue, qui va quitter Paris pour prendre quelques jours de repos à Tournefeuille, c'est-à-dire vraisemblablement à un Conseil des ministres qui aura lieu mercredi prochain.

### LES FONDS DES ASSURANCES SOCIALES

En ce qui concerne les fonds des assurances sociales, le Conseil de Cabinet a accepté la proposition de M. Germain-Martin, tendant à prélever 400 millions sur les 530 millions de subventions de l'État à la Caisse de garantie des assurances sociales, à charge par cette dernière d'assurer les prestations des retraites ouvrières et paysannes.

### LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES ARMES

Le décret relatif au port et à la vente des armes, prohibées énumérées dans son article premier les armes dont le port est prohibé : pistolets et revolvers de tous modèles, poignards, couteaux-poignards, mitrailleurs, casse-têtes, cannes à épée, etc., ainsi que tous objets susceptibles de constituer un armement dangereux pour la sécurité publique.

Le décret édicte, en outre, que toute personne se livrant au commerce des

## LETTRE DE BRUXELLES L'ANGOISSANTE SITUATION DES CHARBONNAGES

(De notre correspondant particulier) BRUXELLES, 29 MARS.

Le parti socialiste a accepté, pour ne pas tomber dans la banqueroute, les conditions que le Gouvernement a mises pour garantir les 150 millions que la Caisse d'épargne va lui prêter.

Les socialistes s'efforcent de voler ce qu'il y a d'humiliant pour eux d'être saisis par ceux-là mêmes dont ils ne cessent de proclamer la nécessité et l'impérieuse. Mais la vérité est là.

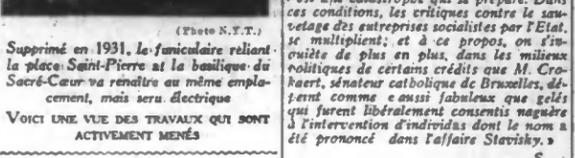
Les socialistes ne cessent de traiter d'affameurs les membres du Gouvernement. C'est de ces affameurs qu'ils attendent et acceptent le secours. Les socialistes se proclament les sauveurs du monde; et ils sont incapables de se sauver eux-mêmes.

Pourquoi qu'ils n'engloutissent pas les 150 millions de l'épargne belge que le Gouvernement leur confie. Cette appropriation est motivée par un précédent. Déjà les socialistes ont reçu de l'État, une somme de 80 millions. Que sont-ils devenus?

Nul ne le sait. Et le Gouvernement n'a encore rien dit de ce sujet. Il ne faut pas croire que le nouveau secours apporté aux socialistes, ne soulève pas des protestations. L'industrie charbonnière est décriée, et pour la sauver, un ermite de charbon va lui être appliqué. Le Gouvernement étudie la constitution d'un organisme qui monopoliserait tout le commerce du charbon en Belgique. Le ministre du Commerce, M. Van Cauwelaert, qui s'attelle à cette formidable et délicate entreprise, ne mettra pas son projet sur pied, avant d'avoir interrogé tous les groupes intéressés.

Que va-t-il en sortir? Comment vendre nos charbons, s'il n'y a plus d'acheteurs? Imposer des prix rémunérateurs et obligés les industriels et les consommateurs à s'adresser à la Belgique? Mais si les prix sont plus élevés que les charbons étrangers, les frais généraux de l'industrie et des ménages vont en être augmentés! Comment supporter ce renchérissement de la vie? Comment lui résister? Et l'étranger, fournisseur de charbons, ne réagit-il pas contre notre protectionnisme? Nos exportations? On nous fermera les frontières, si nous fermons les nôtres. Et pourtant, si l'industrie charbonnière belge n'est pas sauvée, c'est un désastre qui se prépare. Dans ces conditions, les critiques contre le sauvetage des entreprises socialistes par l'État se multiplient; et à ce propos, on s'agitote de plus en plus, dans les milieux politiques de certains crédits que M. Crozier, député catholique de Bruxelles, défend comme essentiels, que les socialistes furent libéralement consentis naguère à l'intervention d'individus dont le nom a été prononcé dans l'affaire Stavisky.

Supprimé en 1931, le funiculaire reliant la place Saint-Pierre à la basilique du Sacré-Cœur va rendre au même emplacement, mais sur électricité



## Le nouveau plan d'outillage national

Paris, 29 mars. — Il semble qu'au cours de l'entretien qu'il a eu, jeudi matin, avec MM. Gaston Doumergue et Germain-Martin, M. Adrien Marquet, ministre du Travail, ait réussi à rallier ses collègues à ses conceptions, au sujet de la mise en œuvre d'un vaste plan d'outillage national financé par les disponibilités des caisses d'assurances sociales.

Il est probable que c'est au Conseil des ministres de mercredi qui seront arrêtées les mesures qui permettront de faire passer le projet de M. Marquet dans le domaine des réalisations. Quant à la question de la garantie des assurances sociales qui a semblé un moment mettre en opposition MM. Marquet et Germain-Martin, il a été décidé qu'elle serait provisoirement réservée.

D'ailleurs, d'ici le 30 juin, les services du Ministère du Travail et ceux du Ministère des Finances rechercheront les réformes d'ordre financier à apporter au mécanisme des assurances.

M. Huguette, maire de Biarritz, a fait publier un arrêté interdisant la conférence de M. Thérèse, député des Basses-Pyrénées, devant donner le 3 avril, à Biarritz.

## Une coutume provençale

À Arles, chaque année, à l'issue du marché des sonnailles, Bergers et paysans choisissent les étiques pour leurs troupeaux.

## Tient-on les assassins du conseiller Prince ?

Après vingt-quatre heures d'interrogatoire, trois individus ont été arrêtés, deux à Paris et un autre à Marseille : Gaetan d' Lussatz, Paul Venture et Spirito

### ILS SONT INCULPÉS D'ASSASSINAT, DE VOL ET DE COMPLICITÉ

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL) PARIS, 29 MARS (Minuit).

La triple arrestation opérée jeudi matin dispersa-t-elle la lourde impression de malaise qui plane sur le public depuis que la justice recherche en vain les assassins du conseiller Prince? On voudrait l'espérer, mais dans l'incertitude où l'on est encore



LES INCULPÉS VENTURE (en haut), LUSSATZ (à gauche) et SPIRITO (à droite)

quant à la valeur exacte de cette nouvelle piste, on ne saurait trop mettre en garde l'opinion contre des espoirs exagérés qui risqueraient d'être cruellement déçus.

Les trois individus arrêtés et actuellement dans les geôles de la prison de la Santé, ont été saisis par la justice au moment où ils se rendaient à la messe à la chapelle de la prison. Ils ont été saisis par la justice au moment où ils se rendaient à la messe à la chapelle de la prison. Ils ont été saisis par la justice au moment où ils se rendaient à la messe à la chapelle de la prison.

Cela ne signifie pas, évidemment, que l'on se soit trop hâté en arrêtant ces trois individus suspects. Le juge d'instruction de Dijon a procédé à ces arrestations en toute indépendance, sur la foi d'un rapport qu'il a jugé suffisamment accablant pour inculper d'assassinat, de vol et de recel ces forbans condamnés de coups de main et de trafics les mains érouvées.

Mais, cette inculpation n'aura de sens qu'autant que les mobiles du crime pourront être clairement définis. Il est impossible de croire que les inculpés ont agi pour leur propre compte; s'ils ont été les exécutants de l'assassinat, il importe de découvrir au plus vite les inspirateurs, sans que la justice démentirait l'impression qu'elle arrête en chemin et cette impression serait presque aussi fâcheuse que des recherches sans résultat.

Ca n'est donc qu'après les vérifications nécessaires que l'on pourra juger de la valeur de cette nouvelle piste. Ou bien les principaux auteurs du crime seront démasqués et l'opinion marquera sa gratitude envers les policiers de la Sûreté générale et notamment envers l'inspecteur principal Bony qui est le véritable artisan de ces trois arrestations, ou bien on n'aura fait, une fois de plus, que procéder à une fausse manœuvre et il conviendra, dans ce cas, de reprendre à ses débuts, avec une activité redoublée et, sans doute, avec un nouveau personnel, l'enquête judiciaire.

Paris, 29 mars. — MM. Barrat, procureur de la République, et Rabat, juge d'instruction, arrivés de Dijon, ont pris la grave décision de lancer des mandats d'arrêt contre les deux témoins entendus une partie de la journée de mercredi et toute la nuit à la Sûreté générale.

Ce sont : Gaetan L'Herbon de Lussatz, dit le Baron, un indigent connu par sa profession agent de publicité, né le 8 août 1888, à Monaco; Paul Carbonne-Bonaventure, dit « Ventura », né en 1884, à Propriano (Corse), se disant impresario et demeurant 2, rue Andimar, à Marseille.

Le troisième personnage, visé par les mandats d'arrêter des magistrats du Dijon, est actuellement entre les mains de la Sûreté de Marseille. C'est un nommé François-Paul Spirito, dit « François Caponi », dit le grand Lydre, a dit encore à Lario, né à Marseille, en 1900, sans profession connue, et demeurant dans cette ville 354, rue d'Andotma.

Tous trois ont été inculpés d'assassinat, de vol et de complicité. De Lussatz a été appréhendé mercredi, dans un hôtel avenue des Champs-Élysées; Carbonne-Bonaventure, dans un hôtel rue de l'Échelle; Spirito a été pris au cours d'une rafle effectuée, mardi, dans la nuit, dans les bas-fonds de Marseille.

Une information est ouverte contre M. Georges Petit

Paris, 29 mars. — On déclare au Ministère du Travail qu'à la suite de la transmission au regard des Coexes du dernier conseilant la gestion de l'ancien président du Conseil d'Administration de l'Union des Sociétés de secours mutuels du Nord, le Parquet a décidé l'ouverture d'une information contre M. Georges Petit.

Une interpellation de M. Vallat sur l'action de la franc-maçonnerie

Paris, 29 mars. — M. Xavier Vallat a déposé une demande d'interpellation, au ministère de l'Intérieur, sur l'organisation de la franc-maçonnerie, en France et sur les raisons qui y auraient de dissoudre une société dont l'action secrète se révèle dans les scandales présents comme s'étant opposé à l'intérêt national et au libre cours de la justice.

## L'enquête de l'inspecteur Bony

L'inspecteur Bony, chargé d'enquêter sur le meurtre du conseiller à la Cour, Prince, avait déposé mardi, un rapport contenant le résultat de ses investigations.

Dans ce rapport, M. Bony désignait comme pouvant avoir participé à l'assassinat du conseiller Prince, Paul Carbonne et Spirito, habitant Marseille. Ayant appris que de Lussatz devait quitter Paris mercredi dans l'après-midi, pour la Côte d'Azur, M. Mondin, chef de la Sûreté générale, a demandé à l'inspecteur Bony de se rendre à Marseille, d'avoir à lui présenter immédiatement à son cabinet.

Le magistrat lui demanda quelques précisions sur l'emploi de son temps, notamment au mois de février dernier et au cours de ces derniers jours. Il le questionna également sur l'origine de ses renseignements.

M. Mondin, à des questions précises, ne recueillit que des explications vagues : « Je ne me souviens plus; c'est bien possible », etc., qu'il déclina, le début de l'après-midi, de poursuivre l'interrogatoire de de Lussatz. Ce furent précisément le commissaire Belin, les inspecteurs Chenevier et Girard, qui avaient appréhendé l'homme à son hôtel des Champs-Élysées où il était descendu le 16 mars, qui entreprirent cette tâche de longue haleine.

Les perquisitions chez de Lussatz et Carbonne

Après leur sortie de la Sûreté générale, les deux inculpés parisiens dans l'affaire Prince, de Lussatz et Carbonne, ont été amenés, dans des taxis qui roulaient à toute allure, au Palais de Justice. Ils n'ont fait qu'une très brève station dans le cabinet de M. Lapeyre, juge d'instruction, saisi d'une commission rogatoire du Parquet du Dijon.

Le doyen des jurés est assis parti dans une voiture mise à sa disposition par la police judiciaire jusqu'à un hôtel de la rue de l'Échelle, où il a perquisitionné dans la chambre de Carbonne. Assistait à cette opération, qui a commencé à 10 h. 15, le commissaire de Martin et l'inspecteur principal Bony.

La sortie de l'hôtel, à 10 h. 50, a été marquée par un incident très bref et violent. M. Lapeyre, le juge, venait de quitter l'hôtel et faisait signe au chauffeur de mettre le moteur en marche. Soudain, de Lussatz, puis Carbonne, se précipitèrent vers le point de rencontre. C'est un geste très rapide, le visage haussé et dur, les sourcils froncés, les yeux étincelants, et avant que les inspecteurs aient eu la possibilité de le retenir, il se jette sur le groupe et donne un coup de poing très violent à l'un des photographes d'un journal du matin qui culbute sous le choc.

« Tiens, dit-il, tu auras toujours ça. Les inspecteurs se jettent à leur tour sur l'inculpé et l'arrachent à la foule, qui manifeste par des cris et par des mouvements de violence son indignation. La voiture, sur le marchepied de laquelle a pris place l'inspecteur Bony, pour protéger l'inculpé, a grand peine à démarrer. Les quelques cent personnes qui sont près d'elle crient : « A mort les assassins ».

Quelques minutes plus tard, Carbonne est emmené au Parquet, cependant que le juge, le commissaire de Martin et l'inspecteur Bony se rendent dans le grand hôtel de l'avenue des Champs-Élysées où, depuis quarante-cinq minutes, les attend celui qu'on dit « le Baron », Gaetan d'Herbon de Lussatz.

La perquisition effectuée chez le « Baron » n'a guère duré qu'une demi-heure. À 11 h. 30, le magistrat, M. Lapeyre, le commissaire de Martin, l'inspecteur principal Bony et les autres policiers de la Sûreté générale quittèrent l'hôtel, gagnant leurs voitures et s'en allant. Pas d'inculpé. On devait attendre un peu plus tard qu'il avait été conduit hors de l'hôtel

M<sup>lle</sup> GERMAINE DATHIS amie de M<sup>lle</sup> Romagnino, qui vient d'être entendue à la Sûreté générale pour confirmer la déposition de M<sup>lle</sup> Romagnino

A ce moment, un indicateur particulier du M. Bony, lui j'annonçait ce qu'on appelle un arrêt du métier, le chauffeur, par autorité au rôle du chauffeur, qui permet le lancement d'un navire. Cette indication, assez précise, laissait entendre que ce chauffeur avait à la fois achevé le contenu au Bazar de l'Hôtel de Ville et donné le coup de téléphone à M<sup>lle</sup> Prince.

C'est sur ces premières données que l'enquête fut basée. L'inspecteur principal Bony, en consultant les fiches de la Sûreté générale, put rattacher à la personnalité du chauffeur celle d'un individu arrêté lui aussi et qui était signalé dans les archives internationales de police comme un spécialiste de l'agression à l'anesthésique. Il s'agissait de Carbonne.

Peu après, M. Bony expédiait sur la Côte d'Azur trois de ses agents privés et recueillait des renseignements nouveaux. Il était toutefois arrêté assez longtemps dans ses recherches par le fait qu'il lui semblait que les individus soupçonnés avaient des alibis certains. Il restait à établir que ces alibis étaient ceux de complicité. C'est un fait qu'il n'a pas encore tout à fait réalisé pour l'instant.

Une rafle à Marseille

Mardi soir, Spirito devait tomber dans les filets de la police. Interrogé par M. Cail, l'homme donna un vague emploi de son temps aux environs du

LE PREMIER VOL D'UN AVION GÉANT

Cet avion, construit spécialement pour l'aviation anglaise, contient, outre l'équipage, 39 passagers

## LA CONTRE-AUTOPSIE DE STAVISKY CONCLUT AU SUICIDE

Paris, 29 mars. — À l'instigation médico-légale a été pratiquée, jeudi après-midi, la contre-autopsie de Georges Stavisky.

Le docteur Cambodivier, désigné avec ses confrères, les docteurs Gout, Leculier et Fle, députés, par la Commission parlementaire d'enquête, pour

M. CH. BADIN commissaire de la police judiciaire

### La vérification de alibis des inculpés

Paris, 29 mars. — Les magistrats vérifient certains points des alibis fournis par Carbonne et de Lussatz. Le passeport saisi sur de Lussatz porte l'indication que le titulaire s'est rendu, en Italie, le 17 février et en est revenu le 23. Les Lemons à date vont être examinés afin de décider s'ils n'ont pas été surchargés ou s'ils ne sont pas faux.

M. Adinet, vendeur dans un grand bazar de la rue d'Alsace, est arrivé à la Sûreté à 15 h. Mais il n'a pu être confronté avec les deux inculpés, la loi s'y opposant. Seul le juge d'instruction est chargé de cette opération.

À 10 h. les deux inculpés, Carbonne et de Lussatz, qu'entraînent la Sûreté générale, en automobile, en compagnie d'inspecteurs, pour le Dpôt. Ils partiront incessamment pour Dijon, pour être mis à la disposition du juge.

### M<sup>lle</sup> Taxis affirme que l'individu suspect de la gare de Lyon c'est « Jo-la-Terreur »

Paris, 29 mars. — M. Lévy a été entendu jeudi après-midi, la visite de M<sup>lle</sup> Taxis, cette jeune femme qui, à plusieurs reprises, a apporté des témoignages dans l'affaire Prince à la Sûreté générale et notamment au sujet de l'individu suspect que le conseiller aurait rencontré à la gare de Lyon. L'individu prit le train pour Dijon. Devent le magistrat, elle a affirmé que cet individu s'appelait Georges Halmant, dit Jo-la-Terreur.